



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE COURPALAY**

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2022  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2022, s'est réuni le premier avril à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame Élisabeth GARNOT, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

***(Séance publique dans la salle des fêtes communale avec le port du masque recommandé)***

**PRÉSENTS :**

Mme Élisabeth GARNOT, M. Geoffroy BENOIT, Mme Christine CHAMPENOIS, M. Michel PRUDON, Mme Caroline PERICHAUD, M. Thierry MAURER, M. Nicolas DUFFAND, Mme Klélia AÏELLO, M. Sylvain CALDONAZZO, M. Yann LEMAULF, Mme Karine JARRY

**REPRÉSENTÉS :**

Mme Hilde BLOCH qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GARNOT  
M. JérémY LOMBARD qui a donné pouvoir à Mme Christine CHAMPENOIS  
Mme Nathalie VENARD qui a donné pouvoir à M. Geoffroy BENOIT  
Mme Gwendoline LEGENDRE qui a donné pouvoir à M. Michel PRUDON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Désignation de Yann LEMAULF, en qualité de secrétaire de séance

**Préambule :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a :

- **Désigné** Monsieur Yann LEMAULF en qualité de secrétaire de séance
- **Approuvé** → (à l'unanimité) le Procès-Verbal du 25 mars 2022
- **Attribué** → (à l'unanimité) dix-huit (18) délégations au Maire
- **Fixé** → (à l'unanimité) à 35% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique au lieu de 51,60% (taux maxi.) le taux des indemnités de fonctions au Maire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022
- **Fixé** → (à l'unanimité) à 15% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, le taux des indemnités de fonctions aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022
- **Fixé** → (à l'unanimité) à 5% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, le taux des indemnités de fonctions pour les conseillers municipaux délégués, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022
- **Désigné** → (à l'unanimité) Monsieur Michel PRUDON, **correspondant défense pour la commune**
- **Désigné** → (à l'unanimité) les représentants de la commune pour siéger au CCAS comme suit, étant précisé que le Maire est président de droit :
  - Caroline PÉRICHAUD (Vice-présidente)
  - Karine JARRY
  - Hilde Bloch
  - Klélia AÏELLO
  - Christine CHAMPENOIS
  - Geoffroy BENOIT
- **Désigné** → (à l'unanimité) un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au SyAGE, à savoir :
  - Délégué titulaire : Michel PRUDON
  - Délégué suppléant : Nathalie VENARD

- **Désigné** → (à l'unanimité) deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SDESM comme suit :
    - Délégués Titulaires : Nicolas DUFFAND & Jérémy LOMBARD
    - Délégué suppléant : Hilde BLOCH
  
  - **Désigné** → (à l'unanimité) deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SMIVOS comme suit :
    - Délégués Titulaires : Caroline PÉRICHAUD & Klélia AÏELLO
    - Délégués suppléants : Karine JARRY & Gwendoline LEGENDRE
  
  - **Désigné** → (à l'unanimité) deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIETOM comme suit :
    - Délégués titulaires : Sylvain CALDONAZZO & Thierry MAURER
    - Délégués suppléants : Jérémy LOMBARD & Yann LEMAULF
  
  - **Désigné** → (à l'unanimité) un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des gens du voyage (Yerres Bréon) comme suit :
    - Délégués titulaires : Sylvain CALDONAZZO & Geoffroy BENOIT
    - Délégués suppléants : Yann LEMAULF & Hilde BLOCH
  
  - **Désigné** → (à l'unanimité) un délégué titulaire et un délégué suppléant au SMIAEP comme suit :
    - Délégué titulaire : Michel PRUDON
    - Délégué suppléant : Nathalie VENARD
- Désigné** → (à l'unanimité) les membres délégués au Syndicat Intercommunal des Ecoles comme suit :

Titulaires :

A: Christine CHAMPENOIS  
 B : Caroline PÉRICHAUD  
 C : Nicolas DUFFAND  
 D : Klélia AÏELLO

Suppléants :

A: Elisabeth GARNOT  
 B : Hilde BLOCH  
 C : Nathalie VENARD  
 D : Gwendoline LEGENDRE

- **Autorisé** → (à l'unanimité) Mme le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil à la Commune relative à l'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS) avec la prestataire actuelle, Mme J. DUBROCA.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
 Élisabeth GARNOT

